



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 AVRIL 2014**

- PRÉSENTS** :
- | | |
|------|--|
| Mme | I. GIANNATTASIO, Présidente |
| Mme | V. MORON, Vice-Présidente |
| Mme | C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire |
| Mmes | M. CALAME, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY |
| MM. | R. BONO, C. BRUHIN, A. GOMEZ, R. HUGON, et B. SCHOPFER |
| M. | R. GUNTER, Maire |
| M. | X. BEUCHAT, Adjoint |
| M. | P. BOUVIER, Adjoint |
- EXCUSÉS** :
- | | |
|-----|-----------|
| Mme | M. GAY |
| M. | P. MEYLAN |

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h05.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2014

Moyennant une légère rectification, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente fait différentes propositions concernant l'organisation des sorties et/ou repas du Conseil municipal (octobre 2014 et mai 2015). Après un tour de table, il est décidé d'organiser un repas un vendredi soir d'octobre et une sortie en mai 2015 pour la fin de la législature en cours. Le secrétariat se chargera de faire parvenir un « doodle » aux Conseillers municipaux.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Barrière de la douane de Chancy II

M. Gunter confirme que la barrière est de nouveau cassée suite à un accident dont le fautif ne s'est pas annoncé. La société de surveillance a contacté immédiatement le service des douanes afin qu'elle soit remise en état au plus vite. Le mandat pour les travaux de réparation a été donné et l'entreprise devrait intervenir juste après Pâques.

b) Rénovation de l'immeuble communal - Bellegarde 18 - 20 - 22

M. Gunter indique que la commission des bâtiments et travaux ainsi que l'Exécutif se sont réunis afin d'assister à une présentation de l'architecte et de la régie. Il mentionne que cet immeuble fait partie du patrimoine financier de la commune depuis les années 60 et qu'aucune rénovation importante n'a été faite depuis lors. Il présente aujourd'hui d'importants problèmes au niveau de l'isolation et le remplacement de la chaudière est nécessaire.

M. Gunter rappelle brièvement les trois variantes possibles :

- réfection de l'isolation et rénovation des pièces sanitaires;
- réfection de l'isolation et rénovation des pièces sanitaires + surélévation de l'immeuble en vue d'un meilleur amortissement des travaux;
- démolition du bâtiment existant et reconstruction

Selon le dossier, le coût estimatif des travaux est très important. Suite à la présentation des différents mandataires, une discussion s'est engagée, notamment sur le plan financier. Ce projet a également été revu avec la fiduciaire puisque la Commune a d'autres investissements prévus pour des montants assez conséquents. La fiduciaire a mis en garde la Commune car il ne sera pas possible de tout faire, du moins à court terme. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé de renvoyer la globalité de ces dossiers en commissions des finances afin de les soumettre à étude. Il va sans dire que les plans financiers revus et corrigés seront transmis au Conseil municipal.

M. Beuchat complète en indiquant que l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment LUP est important. Plusieurs autres projets sont d'actualité, entre autres l'achat potentiel du presbytère. Il est donc primordial d'établir des priorités. Il semble en effet plus pertinent d'acquérir le presbytère, pour autant que la valeur articulée soit conforme au marché, ce qui semble être le cas. Selon l'étude chiffrée menée par M. Meylan, cela pourrait être une opération intéressante pour la Commune.

En ce qui concerne l'immeuble communal, **M. Beuchat** précise que l'installation d'une chaudière plus efficiente ne péjorera pas l'ajout d'un étage, même si ce projet intervient ultérieurement. Le rehaussement de l'immeuble peut donc être différé; cela permet en outre de maintenir les loyers actuels.

c) Raccordement de la STEP de Gennecy sur la future STEP de Chancy

M. Gunter communique qu'en plus des villages dernièrement raccordés sur la STEP de Chancy (Laconnex et Soral), Avully, dont la STEP de Gennecy est obsolète et sera abandonnée, la rejoindra également. Cet ultime raccordement se fera en même temps que la nouvelle STEP deviendra opérationnelle (automne 2015 si le planning est respecté).

La variante retenue pour les canalisations est celle de la gravitation, à savoir, longer la route d'Epeisse pour rejoindre le collecteur existant au niveau du chemin de Couchefatte, près du hameau du Martinet, collecteur en provenance de Passeiry.

d) Autre communication

M. Gunter annonce qu'il souhaite aborder encore un point, mais qu'il le fera en fin de séance et demandera un huis clos pour celui-ci.

e) Bibliothèque pour l'école

M. Bouvier rappelle les discussions ayant eu lieu sur la fréquentation de la bibliothèque communale par les enfants de l'école. Finalement, les enseignantes ont décidé de condamner une classe et d'installer leur propre bibliothèque. L'Exécutif, surpris, a d'ores et déjà signalé que, dans le cas où une classe supplémentaire devait être ouverte à la rentrée 2014-2015 ou ultérieurement, l'école se débrouillera seule pour trouver une solution et mettre en place un nouveau local.

f) Ecole

M. Bouvier informe que les travaux concernant le changement des lavabos dans les classes débutent demain et s'effectueront sur deux mercredis.

g) Cap Emploi

M. Bouvier rapporte que la commission des affaires sociales, sports et loisirs sera convoquée le 5 juin prochain pour la présentation du fonctionnement actuel et futur de Cap Emploi (réinsertion de jeunes en rupture dans le monde du travail; bénéficiant d'un taux d'engagement de 140%). Cette structure est financièrement soutenue par les communes et quelques fondations. Ces dernières ne renouvelleront malheureusement pas leur subvention en 2015.

Il encourage vivement les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs à participer à cette séance regroupant toutes les commissions sociales des communes de la Champagne, Bernex et Oseo.

h) Groupement sportif de Chancy

M. Bouvier rappelle que le weekend des 16 et 17 mai prochains, le GSC fêtera ses 40 ans avec le soutien de la Commune.

A cette occasion, un spectacle est organisé le vendredi sur réservation avec repas et le samedi avec entrée libre (stands traditionnels de nourriture). Il suggère la réservation éventuelle d'une table pour les Conseillers municipaux (soutien au GSC) et encourage ceux qui sont intéressés à être bénévoles à s'inscrire.

Suite à un tour de table mené par **Mme la Présidente**, le secrétariat se charge de réserver une table pour une dizaine de personnes, les bénévoles s'inscriront de leur côté.

i) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat a abordé ce dossier avec la fiduciaire, consécutivement à une séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, durant laquelle Urbaplan a présenté un projet affiné et surtout un chiffrage des travaux zone par zone. La totalité de ceux-ci s'évalue entre 3 et 4 millions, ce qui ne semble pas, compte tenu du sujet, poser de problème à la fiduciaire.

Ce sujet sera également débattu en commission des finances et selon la décision des commissaires, Urbaplan pourrait venir présenter le projet au Conseil municipal.

M. Beuchat précise encore que ces investissements concernant des travaux lourds de parc et jardin, la Commune peut les amortir sur 30 ans.

j) Rives de chancy

Concernant le recours déposé contre l'autorisation de construire accordée à ce projet, **M. Beuchat** indique qu'il est convoqué au Tribunal administratif de première instance demain matin.

k) Cité de l'énergie

M. Beuchat revient sur l'information transmise dans un précédent Conseil municipal concernant le réaudit énergétique de la Commune (tous les 4 ans), les exigences plus élevées et le coût important à la charge de celle-ci, la subvention de l'Etat n'étant pas certaine. Il avait donc été décidé de démissionner de l'association.

Entre temps et après renseignements, il s'avérerait qu'une subvention serait accordée (via le fonds des collectivités publiques) et les exigences moindres pour des villages comme Chancy. Ce

réaudit représenterait toutefois quelques dizaines d'heures de travail mais un investissement financier minime.

M. Beuchat sollicite l'avis des Conseillers municipaux sur la poursuite de ce dossier en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie.

M. Schopfer demande ce que le label a apporté sur les quatre dernières années.

M. Beuchat lui répond qu'il n'y a pas de bénéfice concret en termes d'image, la Commune n'ayant pas fait de communication excessive. Finalement, l'obtention des pistes d'action pour améliorer la dépense énergétique était plus importante que le label en lui-même.

Mme Calame suggère que si la Commune décide de poursuivre ses efforts en cette voie et obtenir à nouveau le label Cité de l'énergie, il soit fait plus de communication, notamment au travers du site internet, afin d'encourager les Chancynois(es) à s'investir pour l'économie d'énergie.

M. Beuchat offre de passer du temps sur ce dossier si le Conseil municipal souhaite que la commune continue dans cette voie. Il s'engage à écrire une lettre à l'association pour demander s'il est possible de reporter quelque peu le réaudit afin qu'il puisse avoir le temps de s'en occuper. Si celui-ci devait avoir lieu, il serait judicieux de prévoir un budget plus conséquent pour la communication à ce sujet (organisation de manifestations).

M. Schopfer ainsi que plusieurs Conseillers pensent que c'est une bonne image à garder et un encouragement global au respect de l'environnement.

Mme Calame souligne que cet engagement est une référence sur le long terme et propose que l'on joigne la question de l'énergie à la journée propreté.

I) Pétition au sujet du passage piéton - route de Bellegarde (à la hauteur du 44)

Suite à une intervention de **M. Hugon**, **M. Gunter** explique brièvement la réponse envoyée à l'auteur de la pétition.

M. Beuchat suggère que le dossier soit un peu étoffé avant de faire une demande à l'Etat et prend pour exemple le passage de la route de Valleiry qui a obtenu une dérogation par rapport à la zone 30 moyennant la présentation d'un dossier complet.

Mme Putton ajoute que dans le prochain Chancynien, un article ainsi qu'un plan des chemins à suivre par les écoliers seront publiés.

Mme Calame indique à **M. Hugon** qu'il pourrait intégrer la question sur le fléchage du chemin des écoliers à la prochaine séance de la commission de la circulation et sécurité routière. Ayant eu une discussion avec entre autres la pétitionnaire, il s'avère qu'elle serait favorable à cette idée et les enfants sembleraient enclins à suivre ce chemin, s'il est indiqué.

La commission de la circulation et sécurité routière sera convoquée après les vacances pascales.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2013

Mme la Présidente passe la parole à **M. Gunter**.

M. Gunter commente les comptes transmis aux Conseillers municipaux :

- Les revenus provenant des impôts des personnes physiques sont inférieurs (- CHF 116'000.--) à ceux budgétés. Cette différence reste peu compréhensible vu l'augmentation de la population; d'autant que le montant budgété correspondait à celui annoncé par l'Administration fiscale fin d'été dernier. Heureusement une marge avait été calculée. En ce

qui concerne les personnes morales, c'est l'inverse, environ CHF 100'000.-- de plus que ce qui a été budgété. **M. Gunter** va préparer un courrier pour essayer d'obtenir des explications par rapport à ces grosses variations.

- L'exercice 2013 a été bouclé avec des comptes équilibrés en diminuant quelque peu la provision sur le reliquat.

M. Gunter propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le lundi 14 avril 2014.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 10 oui.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

- a) **Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes**

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Mme Calame demande des éclaircissements.

M. Gunter indique que le Conseil municipal a déjà voté pour cette délibération au début de la législature. Toutefois un point a été ajouté, concernant notamment les constitutions de servitudes. Cela permet, principalement dans le cadre du PLQ, de signer directement les actes qui en découlent et de ne pas passer chaque point par devant le Conseil municipal évitant ainsi la perte de temps liée aux délais référendaires des délibérations. Cette délégation de compétences s'arrête évidemment à la fin de la législature.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

- a) **Centrale communale à bois**

Mme Calame demande s'il est exact que les SIG ne fassent plus fonctionner la centrale communale à bois et ne fournissent le chauffage qu'à l'aide de la chaudière à mazout alors qu'il était convenu que ce ne serait le cas qu'en situation d'appoint, à savoir qu'en cas de très grand froid. Si cela était avéré, cela ressemblerait à une escroquerie, l'énergie étant payée au prix fort (bois) par des particuliers (et la Commune) ayant déjà investi passablement dans le raccordement.

M. Gunter communique qu'il n'a pas d'information officielle à ce sujet. Il y a deux ans, la chaudière à mazout, uniquement prévue pour les appoints ponctuels ou en cas de panne de la chaudière à bois, a été remplacée par les SIG. En effet, celle existante a été jugée insuffisamment performante et ne correspondait pas aux besoins.

Afin d'obtenir une réponse à cette question, **M. Gunter** s'engage à écrire un courrier au

responsable de l'exploitation du réseau de chauffage à bois à Chancy auprès des SIG.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Stroudinsky a assisté à l'Assemblée générale du Jardin Robinson. La commission sera convoquée afin de pouvoir discuter des différents projets.

M. Hugon tient à préciser qu'il regrette et trouve tout à fait inadéquat que certains dossiers traités en huis clos par le Conseil municipal soient mentionnés dans la presse.

A la demande de **M. Gunter**, **Mme la Présidente** déclare le huis clos.

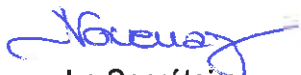
Mme la Présidente lève le huis clos et clôt la séance à 21h45.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz